



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Adoption des règlements numéros
796-2022 et 905-2022

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ:

QUE le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, a adopté le règlement numéro 796-2022 relatif à la régie interne du conseil municipal de Montebello et du maintien de l'ordre pendant les séances et le règlement numéro 905-2022 modifiant le règlement numéro 905-2017 concernant la tarification relative aux permis et certificats du service d'urbanisme de la Municipalité de Montebello.

Les règlements 796-2022 et 905-2022 sont déposés au bureau municipal sis au 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Montebello ce 22 avril 2022.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 avril 2022 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 avril 2022.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier